

Décision 21-DCC-103 du 23 juin 2021

relative à la prise de contrôle conjoint d'un ensemble d'actifs du groupe Agatha par les sociétés Altesse et Thom

Posted on: 24 juin 2021 | Secteurs :

DISTRIBUTION

GRANDE CONSOMMATION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération

Prise de contrôle

Partie notifiante

sociétés Altesse et Thom

Dispositif(s)

Autorisation

Décision de phase

Phase 1

Décision simplifiée

Non

**Entreprise(s) ou organisme(s)
concerné(s)**

groupe Agatha

Lire

le texte intégral de la décision

564.41 Ko

Le communiqué de presse